



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

4 décembre 2012

La « Petite Arvine » est valaisanne

(IVS).- Après le Conseil National, le Conseil des Etats reconnaît à son tour la Petite Arvine comme dénomination traditionnelle valaisanne. Il s'agit d'une décision historique, qui prouve une nouvelle fois le haut potentiel vitivinicole du canton du Valais.

Par cette décision, le Parlement suisse a reconnu officiellement l'origine valaisanne de la Petite Arvine. Le Conseil des Etats a suivi sa commission qui souligne que les consommateurs associent la Petite Arvine à un vin valaisan. Il relève le côté préjudiciable d'utiliser le même nom pour désigner un vin de table.

Le Gouvernement valaisan se réjouit de cette décision. C'est le fruit d'un long travail initié depuis 2006 par le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina. Ce dossier n'aurait pu aboutir sans l'engagement et le soutien actif de nos parlementaires fédéraux, en particulier Christophe Darbellay, dépositaire de la motion, et Jean-René Fournier.

« Mettre en valeur ses atouts » et « cultiver ses différences », dans le respect de l'appellation d'origine contrôlée Valais, telles sont les valeurs défendues par Jean-Michel Cina. La décision de ce jour s'inscrit parfaitement dans cette philosophie.

C'est une belle reconnaissance pour la Petite Arvine, dont l'origine valaisanne est attestée déjà dans des écrits datant de 1602. Cette décision implique cependant de grandes responsabilités pour la filière vitivinicole cantonale. Il s'agit désormais d'opérer les bons choix qualitatifs. Il en va de la crédibilité de ce vin d'exception et du Valais vis-à-vis de la confiance accordée par l'Assemblée fédérale.

Note aux rédactions

Le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina - 027 606 23 00 - est à disposition pour tout renseignement.

